

## COMPTE RENDU

Mesdames, Messieurs, Amis chasseurs, bonjour, je déclare ouverte l'AG de la FDCM et je suis heureux de vous voir aussi nombreux et heureux que cette réunion puisse enfin avoir lieu en présentielle.

Je remercie nos élus et représentants des institutions d'être à nos côtés aujourd'hui.

Je vous présente également les excuses de tous les représentants de l'Etat qui, en raison des élections, exercent leur droit de retrait.

Avant de débiter cette assemblée générale, je vous demande un instant de recueillement en souvenir de tous les chasseurs qui nous ont quittés cette année.

Je vous précise que nos débats seront enregistrés.

L'ordre du jour de notre AG sera le suivant :

Renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;  
Approbation du compte rendu de l'assemblée générale 2021 – Résolutions votées par correspondance en raison de la crise sanitaire – Dépouillement devant huissier le 5 mai 2021 ;  
Rapport du Président ;  
Affectations des résultats des exercices financiers 2018/2019 et 2019/2020 ;  
Rapports de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes - 2020/2021 ;  
Projet de budget - 2022/2023 ;  
Présentation des pôles techniques ;  
Propositions de date d'ouverture ;  
Examen des questions déposées par écrit 20 jours avant la date de l'assemblée générale et signées par au moins 50 adhérents ;  
Questions diverses ;  
Remise des médailles.

Comme c'est la coutume, je demande deux scrutateurs volontaires, Noël SARRAZIN et Jean Marie BRIEN se proposent pour assister aux opérations de dépouillement. Je vous précise également que les bureaux de vote fermeront à 10 h 30.

Avant de débiter la séance et pour ceux qui ne l'ont pas encore découvert, je vous présente le dernier clip de la Fédération Nationale des Chasseurs. Ce clip est diffusé sur différentes chaînes de télévision à des heures de grande écoute, il a pour but de valoriser notre activité près du grand public.

Comme vous le savez, depuis trois ans et en raison de la crise sanitaire de 2020 et 2021, nous n'avons pas pu nous retrouver pour notre assemblée générale annuelle. Toutefois, en 2020, les résolutions ont été votées par le Conseil d'Administration de la Fédération et ce grâce à la loi du 23 mars 2020.

En 2021, les résolutions vous ont été proposées et vous avez pu vous exprimer par correspondance. Le résultat de ce vote par correspondance a été publié sur notre site internet.

**Je le soumets donc à votre approbation – Approuvé à l'unanimité.**

Durant ces deux années où il a fallu alterner confinement, travail en présentiel et télétravail, la Fédération a fonctionné quasi-normalement. Pour rappel, la régulation des sangliers, et autres espèces et la possibilité de réaliser les plans de chasse cervidés ont été maintenus.

Cette année, vous allez devoir voter pour le renouvellement de votre Conseil d'Administration. Pour la première fois, vous allez devoir voter pour une liste complète de 15 membres. Tout panachage est interdit je vous le rappelle. J'invite celles et ceux d'entre vous qui ne l'ont pas encore fait à aller voter. Les résultats vous seront communiqués en fin de réunion par Me Levesque, Huissier de Justice.

Je vous précise également que deux commissions ont été créées au sein du Conseil d'Administration. Une commission sécurité mise en place à la demande de M. le Préfet. Une commission PLUI. En effet, la Fédération se doit d'être représentée dans toutes les instances départementales liées à l'urbanisme. A ce jour, 2 PLUI ont déjà accepté d'intégrer un représentant de la Fédération à leurs travaux.

Depuis 18 mois, un nouveau fonctionnement de la Fédération a été mis en place. Nous avons nommé un Directeur, vous le connaissez tous, David Guérin. Nous avons également créé 5 pôles, le pôle administratif et financier, le pôle petit gibier/ESOD/biodiversité, le pôle oiseaux migrateur/réserves/zones humides, le pôle grand gibier/police et le pôle formation et communication. Chaque responsable de pôle technique viendra tout à l'heure présenter son bilan de travail.

Cette saison de chasse comme les deux précédentes, nous avons recruté 6 agents de développement en CDD. Ils sont embauchés de fin septembre à fin février et sont répartis sur le département. Ils ont un rôle de prévention et de contrôle. La majorité d'entre vous est satisfaite de les rencontrer et de se faire contrôler. En 2021/2022, 4.523 chasseurs ont été contrôlés soit 1.400 de plus que l'an dernier.

Par contre, cette année, nous regrettons qu'il y ait eu 3 agressions verbales ou physiques d'autant plus que des responsables de sociétés sont impliqués dans ces agressions. Une plainte a été déposée. La Fédération réfléchit actuellement à un équipement spécifique pour une meilleure sécurité des agents sur le terrain.

Il faut savoir qu'en cas d'agression verbale ou physique la Fédération soutiendra toujours ses salariés. Elle qu'elle mettra en œuvre tous les moyens juridiques pour les défendre.

Avant de délibérer, plus tard, sur le prix des timbres fédéraux, je voudrais revenir sur le permis national. Comme je vous l'annonçais à notre assemblée générale 2019, la loi sur la réforme de la chasse permet désormais aux chasseurs de valider un permis national pour 205 € au lieu de 400 €.

Cette année et ce afin de permettre à un plus grand nombre de chasseurs de bénéficier de cette nouvelle mesure, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place une procédure de paiement en 3 fois sans frais pour celles et ceux qui choisiront une validation nationale. N'hésitez pas à l'utiliser, ce sera simple, il suffira de valider, par courrier, et de fournir 3 chèques qui seront encaissés à un mois d'intervalle.

A propos de validations, en 2021/2022, 14.584 chasseurs ont validé un permis dont 4.874 une validation nationale et 9.710 une validation départementale. Il est à noter que 66 % des chasseurs soit 9568 ont choisi l'assurance proposée par la Régie. En 2020/2021, nous avons validé 14.761 permis cela représente une perte de 177 chasseurs.

Depuis la réforme de la chasse, un fond d'éco-contribution a été mis en place au niveau national. Ce fonds est alimenté par le monde cynégétique à hauteur de 5 € par chasseur et par l'Etat à

hauteur de 10 €. 14 millions d'euros, au niveau national, serviront à élaborer des projets sur la biodiversité.

Pour la FDC 50, c'est une enveloppe de 82.000 € environ qui nous est attribuée pour le financement de divers projets techniques liés à la biodiversité.

L'autre grande nouveauté de cette saison, c'est la mise en place de la formation décennale sur la sécurité. Cette formation rendue obligatoire par la loi sur la réforme de la chasse est imposée à chaque chasseur, tous les 10 ans. Notre Fédération est soucieuse de former les chasseurs aux gestes élémentaires de la sécurité.

Dans la Manche, le Conseil d'Administration a choisi d'organiser toutes les formations, au siège social de la Fédération. Au 12 avril 2022, vous étiez déjà 1.700 à l'avoir suivie.

Le retour est très positif et les chasseurs sont satisfaits. Pour l'instant, nous privilégions les inscriptions spontanées et j'espère que chacun s'inscrira sans que nous soyons obligés de recourir à des convocations. En tant que Président de société de chasse, il vous est possible de regrouper les inscriptions de vos chasseurs et de réserver un créneau pour un groupe.

Je ne m'étendrai pas sur le sujet mais pour être complet il faut que j'évoque le SIA ou Système d'Information sur les Armes. Ce système est accessible aux détenteurs d'arme depuis le 8 février 2022 et permettra la traçabilité, en temps réel, des armes. Les chasseurs seront les premiers concernés et ne peuvent plus acquérir d'arme, depuis cette date, sans avoir créé un compte personnel dans le SIA. Il faut donc que chacun crée son râtelier numérique avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023 mais il y aura certainement des prolongations.

Je vous informe également du lancement, par Willy Schraen, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, d'une pétition.

C'est une première ! et les chasseurs souhaitent des explications.

Comment expliquer que les donateurs de certaines associations dites « d'intérêt général » bénéficient d'une réduction fiscale alors que celles-ci combattent ouvertement des activités légales ? Ces associations si elles sont « estampillées » d'intérêt général, peuvent bénéficier, selon le code des impôts, d'avantages fiscaux et faire appel à la générosité du public. Ainsi chaque don offre à son donateur une réduction fiscale d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur la fortune immobilière.

Le Président Willy Schraen demande qu'une enquête parlementaire soit diligentée sur le fonctionnement et le mode de financement de ces associations. Déjà plus de 57.000 signatures, je vous appelle donc tous à signer cette pétition pour qu'elle atteigne les 100 000 signatures dans un délai de 6 mois ! ». Une notice vous a été remise à l'entrée de la salle, vous y trouverez les modalités de signature de cette pétition.

Je me dois également d'évoquer un sujet qui fâche, les dégâts. En 2019/2020, nous avons subi une forte hausse des indemnisations de dégâts. En 2020/2021, le montant des dégâts a été stabilisé. Malheureusement, ce ne sera pas le cas pour 2021/2022 et ce malgré une hausse spectaculaire des prélèvements puisque de 2.000 sangliers prélevés nous sommes passés à 3.000. De plus, nous allons devoir composer avec une forte hausse du prix des céréales liée à la situation économique actuelle.

Les zones à problème ont été ciblées, des courriers ont été adressés aux détenteurs les invitant à limiter leurs populations.

Nous avons également financé une importante campagne de prévention en finançant des doses de répulsif. Plus de 1.500 doses subventionnées à 50 % par la Fédération et vendues 11 € la dose pour un hectare.

Pour 2021 : L'équivalent de 270 hectares de clôture ont été posées.

Le Conseil d'Administration a également demandé à modifier les modalités d'ouverture anticipée du sanglier. Dorénavant, il est chassable du 15 août à l'ouverture générale, en battue, dans les maïs avec un minimum de 15 fusils et un maximum de 30 fusils et ce sans lieutenant de louveterie. Je ne m'étends pas plus sur le sujet, Christophe tout à l'heure y reviendra plus en détail.

Pour en finir avec le sujet du grand gibier, à l'entrée de la salle, il vous a été remis 2 sifflets à ultrasons, anti collisions. Ce dispositif simple et efficace est à fixer, si possible, sous les rétroviseurs du véhicule. Il permet à une vitesse de plus de 50 kms et grâce aux ultrasons émis de prévenir le gibier de l'approche d'un véhicule et ainsi d'éviter des collisions. Je souhaite que Ces sifflets vous soient utiles.

Je voudrais revenir sur la manifestation organisée à Caen le 18 septembre dernier. 7.000 chasseurs y ont participé dont 3.000 du département de la Manche. La FDC 50 a financé 13 bus. Le but de ce rassemblement était la défense de la ruralité. Le monde agricole et celui de la pêche ont apporté leur soutien et participé activement. Cette belle mobilisation a permis de rappeler que les chasseurs étaient très sensibles aux attaques portées par les anti-tout et attachés à la défense de notre ruralité.

Ce week-end du 18 septembre 2021 était chargé puisque le lendemain avait lieu la porte ouverte à la Fédération. Plus de 500 visiteurs se sont déplacés sur le site. Les principales associations cynégétiques et clubs de chien du département étaient représentées.

L'opération sera renouvelée cette année le 11 juin sous le nom de Journée de la Chasse et de la Ruralité, elle sera ouverte au grand public. J'espère que vous serez nombreux à y participer.

Le 25 février 2022, nous avons relevé un défi : 1000 arbres à planter avec les 100 enfants de l'école de Saint Romphaire. Cette journée a été un succès et le défi a été relevé. Monsieur le Préfet de la Manche ainsi que de nombreux élus et responsables de collectivités et d'associations nous ont fait l'honneur de venir planter leur arbre.

J'aime la Nature Propre a également été un succès cette année puisque 650 participants, toute génération confondue, se sont répartis sur 20 sites. 65 mètres cube de déchets ont été collectés La presse s'est fait largement l'écho de cette journée organisée conjointement par le Conseil Départemental de la Manche et la FDC50.

Une fois de plus, les chasseurs prouvent par leurs actions qu'ils sont de vrais alliés de la biodiversité.

Je vous invite à visionner une vidéo résumant bien nos actions de communication.

Pour finir et parce qu'aujourd'hui rien n'est possible sans la communication, je voudrais vous dire que la Fédération a mis en place une stratégie ciblée pour les chasseurs et le grand public.

D'ailleurs à ce titre de nouvelles pancartes vous ont été remises ou le seront très prochainement. Elles mettent en avant les actions des chasseurs sur leurs territoires, pour l'intérêt général.

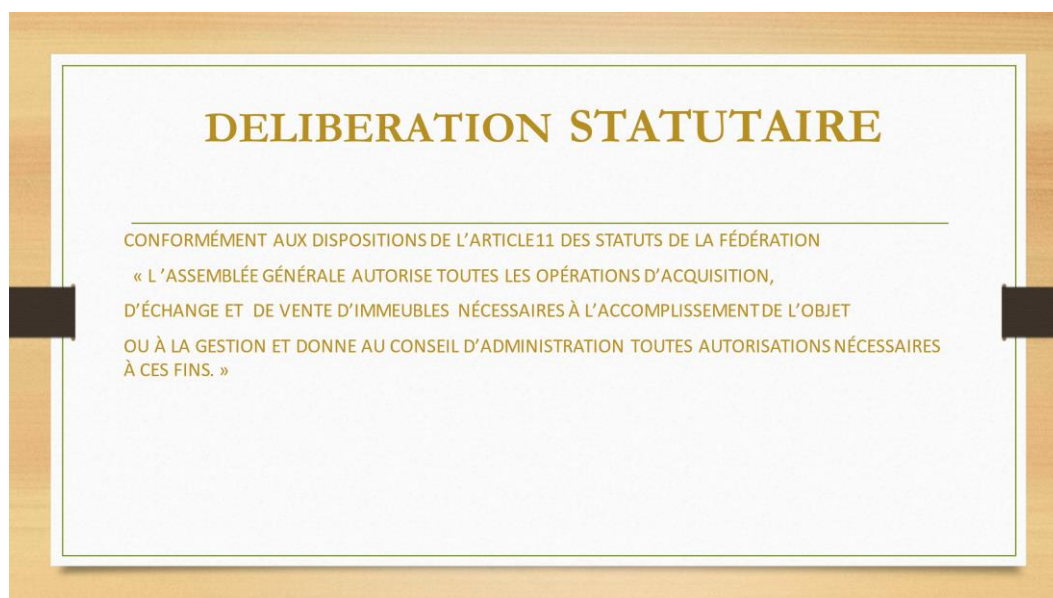
Une newsletter est envoyée en général tous les 15 jours, notre site internet a été entièrement repensé, la page facebook est alimentée par de nouvelles publications très régulièrement. Nous sommes également sur instagram et twitter.

Lorsque les informations le nécessitent, nous utilisons maintenant l'envoi de mails et de SMS. Vous avez d'ailleurs sûrement regardé qu'il nous est de plus en plus souvent nécessaire de participer à des enquêtes publiques. Il faut absolument le faire. Nos opposants n'hésitent pas et sont très actifs.

Toute cette communication n'est possible que si vous nous communiquez vos adresses mails et vos numéros de portable notamment lorsque vous en changez. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre sur les réseaux sociaux et à faire passer l'information près de vos adhérents.

J'en ai terminé avec mon rapport moral et nous allons maintenant passer à l'approbation des différents prix et délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité :



La réforme sur la chasse prévoit l'obligation pour les Fédérations de fixer le montant de la participation territoriale. Dans la Manche, le Conseil d'Administration ne prévoit pas de mettre en place cette participation, je vous propose donc d'en voter le montant à 0 € - Adopté à l'unanimité.

Merci de votre attention, je laisse la parole à notre expert-comptable chargé du suivi de notre comptabilité.

*INTERVENTION KPMG (M. BOSSARD) -*

*INTERVENTION DE M. LETERRIER – Commissaire aux Comptes*

Pour finir avec les comptes je demande à Philippe BOUCHARD, notre trésorier de nous présenter le projet de budget.

Je dois toutefois vous apporter quelques précisions, en effet, le Conseil d'Administration avait fait le choix en début d'année 2022 de ne pas augmenter les timbres fédéraux et cotisations pour la saison prochaine. C'est pour cela que vous aviez reçu un projet de budget sans augmentation de ces tarifs.

Depuis le début de l'année, beaucoup de choses ont changé et nous sommes contraints de revoir notre position.

Je laisse donc la parole à Philippe Bouchard :

Vous avez entendu le rapport du cabinet comptable qui a attiré votre attention sur les risques d'un dérapage des dépenses.

Dans un premier temps, nous avons réussi à élaborer un budget à l'équilibre mais les terribles événements que nous connaissons ont déjà provoqué une inflation des dépenses et cela risque de s'accroître encore.

On peut, d'ailleurs, raisonnablement penser que le budget de l'année qui se termine au 30 juin 2022, et qui devait être légèrement déficitaire, sera déjà impacté par ces hausses, en particulier celles du carburant, du fuel et des denrées agricoles.

Au niveau dépenses, par rapport à 2020/2021, il était prévu une augmentation de 27.000€, essentiellement sur le poste dégâts (+41%).

Mais, malheureusement, on peut penser que l'on aura une inflation autour de 5%. Celle-ci touchera bien évidemment tous les postes.

A cela s'ajoutera une augmentation des prix agricoles et donc une forte augmentation du poste indemnités, et comment les prix du carburant évolueront-ils ?

Nous avons tablé sur une augmentation du poste carburant de 7.000€ et au moins de 60.000€ pour les dégâts, ce qui provoquerait déjà un déficit de 67.000€ sans prendre en compte les autres prestations et fournitures.

Le conseil d'administration a donc étudié toutes les pistes pour essayer de combler ce déficit inattendu, au moins en partie. Cela passe obligatoirement par une augmentation des recettes.

Nous vous proposons des augmentations tout en sachant que, sauf retournement de situation, notre budget sera déficitaire.

Le poste dégâts risquant d'être la cause la plus importante de déficit, le Président Bamas soumettra au vote, après la présentation du projet de budget, les augmentations envisagées :

Je vous donne maintenant lecture du projet de budget 2022/2023.

Avant d'aborder les votes, je vous communique les prix des timbres fédéraux et grand gibier de nos départements Normands.

ORNE : timbre fédéral : 61 €

Timbre grand gibier : 45 €

EURE : timbre fédéral : 66 €

Timbre sanglier chevreuil : 15 €

Timbre cerf, biche sanglier, chevreuil : 35 €

SEINE MARITIME : timbre fédéral : 89 €

Timbre grand gibier : 26.50 €

CALVADOS : timbre fédéral : 69 €

Timbre grand gibier : 30 €

Avec ces nouveaux paramètres et comme vous l'a dit Philippe Bouchard, voici maintenant les propositions de prix des timbres émises, à l'unanimité, par notre Conseil d'Administration :

Timbre fédéral à 64 € soit une augmentation de 2 €  
Timbre 3 jours (1/4 du prix du timbre fédéral) donc 16 € pas d'augmentation  
Timbre 9 jours (1/2 du prix du timbre fédéral) donc 32 € soit une augmentation de 1 €  
Timbre grand gibier à 12 € soit une augmentation de 4 €  
Bracelet chevreuil à 28 € soit une augmentation de 1 €  
Bracelet cerf à 50 €  
Bracelet daim à 35 €  
Barème contrat de service inchangé

Je vais passer au vote, à main levée, pour le prix des timbres et des bracelets - Adopté à la majorité.

Je vais passer au vote, à main levée, pour le projet de budget – Adopté à la majorité

Avant de laisser la parole aux 4 responsables de pôle, Philippe Bouchard, va présenter son rapport Bécasse.

### **Rapport bécasse 2020/2021**

Cette saison 2019/2020 aura été fortement perturbée par l'épidémie de covid 19 : nous ne pourrions donc pas en tirer tous les enseignements habituels puisque nous avons été privés de chasse pendant pratiquement tout le mois de novembre qui, comme chacun le sait, est en principe un gros mois pour le chasseur non spécialiste de la bécasse, avec 30 à 40% des prélèvements pendant cette période.

Pour la première fois des chasseurs ont pu utiliser chassadapt sur leurs téléphones au lieu du carnet habituel.

Cette saison 2020/2021 aura été fortement perturbée par l'épidémie de covid 19 : nous ne pourrions donc pas en tirer tous les enseignements habituels puisque nous avons été privés de chasse pendant pratiquement tout le mois de novembre qui, comme chacun le sait, est en principe un gros mois pour le chasseur non spécialiste de la bécasse, avec 30 à 40% des prélèvements pendant cette période.

Pour la saison 2020/2021, 14761 permis ont été délivrés. 13347 carnets ont été distribués alors que 732 chasseurs ont préféré l'application. Nous avons donc 14079 potentiels chasseurs de bécasse. 682 personnes n'avaient pas eu de carnet.

11684 carnets ont été retournés auxquels il faut ajouter 732 chassadapt, nous avons donc les données de 12416 chasseurs, soit 88,19%. Ce chiffre est meilleur que la saison passée mais en dessous des 90% que nous avons dépassé pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019.

63,2% des chasseurs n'ont prélevé aucune bécasse en 2020/2021 ! C'est le chiffre le plus élevé que nous ayons jamais eu.

La moyenne est de 1.17 par chasseur et de 3.62 par chasseur ayant prélevé au moins une bécasse.

Si on prend les chiffres bruts, sans tenir compte de la période de non chasse, du 6 au 28 novembre, cela fait de cette saison 2020/2021 une des plus mauvaises, en 9ème position. Mais gardons bien à l'esprit que le mois de novembre est souvent le plus gros mois de prélèvements, autour de 40% et que cette année il n'y a eu que 13.46% de prélèvements, dont 10% du 28 au 30, c'est à dire une seule journée de chasse pour la majorité des chasseurs !

Si on compare avec une année assez proche comme 2006/2007 qui était à 1.12 par chasseur, le mois de novembre lui était à 37,8% des prélèvements ! Ceci explique aussi très certainement que le nombre de carnets vierges soit aussi élevé.

Sur le graphique des prélèvements par décades, on voit qu'après une reprise de la chasse « en fanfare » la présence d'oiseaux a naturellement baissé de façon régulière au cours de la saison avec un bon rebond en première décade de janvier et aussi, ce qui n'est rare, en deuxième décade de février.

Pour essayer de situer cette saison par rapport aux autres, je vais me servir des ICA du CNB. Cet Indice d'Abondance Cynégétique est calculé en fonction du temps de chasse et du nombre d'oiseaux différents levés, il doit donc être plus fiable,

-L'ICA migration jusqu'au 20 décembre

-L'ICA d'hivernage, qui court jusqu'à la fermeture.

On peut estimer que l'ICA de migration est un peu gonflé par une présence anormale d'oiseaux à la réouverture de la chasse : des oiseaux non dérangés ont pu stationner un peu plus longtemps chez nous : plus d'oiseaux vus dans un temps de chasse plus réduit.

J'en veux pour preuve l'ICA de la dernière décade de novembre à 5.48, ce qui est énorme et correspond aux 10% de prélèvements réalisés du 28 au 30 novembre.

Vous constatez sur le tableau que la saison 2020/2021 est la meilleure de toutes en novembre, février, pour l'hivernage et en résultat global.

Vous pouvez voir aussi que la dernière saison, comme tous les échos que l'on a eu semblent le dire, à été très régulière et très bonne, juste derrière 20/21.

Comment les prélèvements se répartissent ils?

Nous n'avons pas de gros changements dans la répartition des prélèvements par tranches mais, logiquement, il y a augmentation des tranches basses et légère baisse des tranches hautes (supérieures à 5) puisqu'une grosse partie des oiseaux est tirée en novembre. Ceci explique aussi certainement la plus forte proportion de carnets vierges.

Près de 80% des oiseaux sont prélevés par des chasseurs tuant de 1 à 5 bécasses et moins de 2% plus de 20.

### **Lecture des ailes.**

Nous avons la chance d'avoir dans le département un lecteur d'ailes agréé, Franck Corbin, qui fait un travail remarquable : de 657 ailes lues cette année. La lecture des ailes de bécasses prend du temps, il faut réussir à déterminer si on a une jeune ou une adulte bien sûr, mais aussi à déterminer le stade de la mue.

Il faut ici remercier, en plus des membres du CNB dont c'est « le devoir », tous ceux qui participent à titre particulier et les sociétés de chasse. Nous avons un noyau fidèle dans le secteur des landes de Lessay.

Si certains n'avaient pas encore le résultat pour leurs ailes, qu'ils n'hésitent pas à nous le faire savoir, cela peut être un oubli ou une erreur dans l'adresse



Si vous voulez participer n'hésitez pas à nous contacter, directement ou par l'intermédiaire de la fédération.

L'âge ratio s'établit à

### **Le baguage**

37 bécasses ont été baguées par le bagueur du CNB, d'autres peut-être par d'autres bagueurs mais je n'ai pas pu avoir les chiffres. Des oiseaux farouches, un peu comme à la chasse cette saison.

7bécasses ont été reprises cette saison et je tiens à remercier ceux qui nous ont transmis les bagues.

- 3 reprises directes, c'est à dire la même saison que celle du baguage :

Lessay le 4/12/21 reprise le 19/12/21

Varenguebec le 28/11/21 reprise le 02/02/22

Varenguebec le 03/01/22 reprise le 02/02/22

- 4 reprises indirectes, les plus intéressantes :

Sainte Croix Hague le 07/12/20 reprise le 17 /01/22

Le Plessis Lastelle le 12/12/19 reprise le 26/12/21

Varenguebec le 09/11/20 reprise le 27/12 /22

Toutes ces bécasses ont été reprises sur la commune de baguage. Cela montre bien la fidélité au territoire.

La dernière baguée àVarenguebec le 22/11/ 19 le 12/12/21 a été reprise à Golleville, donc pas si loin quand même.

Merci de votre attention.

Merci Philippe

Maintenant, place à la présentation des pôles :

**POLE PETIT GIBIER/ESOD/BIODIVERSITE : Audran**

**POLE COMMUNICATION/PERMIS DE CHASSER/ DECENNALE : Arnaud**

**POLE OISEAUX MIGRATEURS/RESERVES/ZONES HUMIDES : Grégoire**

**POLE GRAND GIBIER : Christophe**

Merci pour ces exposés,

Je vous présente maintenant les prochaines dates d'ouverture et de clôture pour la saison 2022/2023.

## OUVERTURE ET CLOTURE DE LA CHASSE - Propositions saison 2022/2023

- **Ouverture générale** : dimanche 25 septembre 2022
- **Lièvre** : dimanche 25 septembre, jeudi 29 septembre, dimanches 2, 9 et 16 octobre 2022
- **Faisan – Perdrix grises et rouges** : du 25 septembre 2022 au 8 janvier 2023
- **Lapin** : du 25 septembre 2022 au 8 janvier 2023

Adopté à la majorité.

### QUESTIONS DIVERSES DANS LA SALLE

### INTERVENANTS AGRICOLES ET POLITIQUES

#### REMERCIEMENTS :

Je termine cette assemblée générale en adressant mes remerciements à tous ceux qui, avec nous, oeuvrent pour la gestion de la faune et la protection de la nature tout au long de l'année que ce soit le monde agricole, les Administrations, les Lieutenants de Louveterie, les Membres du Conseil d'Administration et le personnel. Je remercie également les élus qui soutiennent le monde de la chasse et toutes les personnes présentes aujourd'hui.

#### REMISE DES MEDAILLES :

##### MEDAILLE D'OR :

**Paul PHILIPPE** : Au Conseil d'Administration depuis 28 ans, il a été médaillé d'argent en 2009. Paul a toujours assumé cette fonction avec beaucoup de conviction. Il a par ailleurs été président de la société de chasse de Créances de longues années. Au nom de tous mes collègues, je le remercie pour tout le travail accompli.

##### MEDAILLE D'ARGENT :

##### **Didier VERGY :**

“Didier VERGY a été un long partenaire, celui de tous les combats, je tiens à le remercier au nom de l'ensemble des chasseurs de gibier d'eau de la Manche pour ses 10 années à la tête de l'ANCGE et pour son implication personnelle dans la défense de la chasse du gibier d'eau et de ses pratiquants

Avec les années turbulentes de l'ANCGE, là aussi, il prenait ses responsabilités en prenant la présidence de l'association. Dès lors, Il ne comptera pas ses journées de dévouement pour négocier à Paris, à la FNC et dans les ministères sur tous les sujets de la chasse du gibier d'eau.

Pendant ce temps-là, la vie professionnelle et familiale n'aura pas gâté Didier. Ces dernières années, il aura tout affronté, même avec écœurement, les critiques acerbes de certains chasseurs de gibier d'eau, alors qu'il ne comptait pas ses journées à Paris pour défendre la chasse. Pourtant, il était notre meilleur ambassadeur, lui qui en connaissait parfaitement tous les sujets, nationaux, européens, sanitaires et législatifs. Didier avait acquis une véritable compétence et un savoir-faire, il était devenu au fil du temps, un excellent négociateur. Aujourd'hui, après avoir tant donné, il mérite de profiter du temps qui passe, des migrations et d'une vie apaisée.

Merci beaucoup Didier

### **MEDAILLES DE BRONZE :**

**René HAMARD** : 71 ans – Piégeur de la société de St James depuis 25 ans.

**Yves LEGUERINAIS** - 74 ans – Trésorier de la société de chasse de Le Grand Celland depuis 44 ans.

**Roland MORIN** : 80 ans - Trésorier de la société de chasse de Sourdeval les Bois depuis 43 ans.